



UNI-T
VOIX POUR LES VALEURS CHRÉTIENNES
A VOICE FOR CHRISTIAN VALUES

Mémoire

Projet de loi C-45 sur la légalisation du cannabis au Canada et son encadrement au Québec

25 août 2017

UNI-T – Voix pour les valeurs chrétiennes

UNI-T est un organisme dont la vocation première consiste à promouvoir les valeurs chrétiennes dans la société, et à les défendre au besoin. Son action s'avère plus que jamais indispensable dans un contexte où les repères moraux et les balises qui sont à même de donner à notre société des fondements solides, pacifiques et propices à l'épanouissement des individus et des collectivités sont devenus quasiment inexistantes.

À travers UNI-T, ce sont par conséquent des milliers d'hommes et de femmes pour qui les valeurs chrétiennes dans notre société sont importantes qui s'expriment, chaque fois que notre organisme prend position sur un sujet donné. L'amour, le respect du prochain, le pardon, les soins aux plus démunis de notre société, sont toutes des valeurs chrétiennes dont aucune société qui veut se bâtir de manière harmonieuse, juste et prospère ne saurait se passer. Nous sommes par conséquent convaincus que nos avis et actions, inspirées des valeurs chrétiennes et visant à les promouvoir et à les conserver dans notre société, constituent une contribution importante à un meilleur vivre ensemble au Québec et au Canada.

1. Introduction

En tant qu'organisme dont la vocation est de promouvoir les valeurs chrétiennes, UNI-T est opposé à la légalisation de la marijuana. Nous vous écrivons pour demander une audience dans le cadre des consultations prévues à cet effet. Nous vous remercions d'avoir offert ce cadre grâce auquel nous espérons que l'opposition, les réticences, les appréhensions et hésitations de la grande majorité de la population seront entendues et influenceront conséquemment les décisions les décisions que votre gouvernement se propose de prendre.

Dans un premier temps nous vous informons que nous ne pouvons être en accord avec la légalisation du cannabis et ce pour les raisons ci-après mentionnées :

- I) Les conséquences de la consommation du cannabis sur la santé physique et mentale
- II) La protection de nos enfants et jeunes adultes
- III) La promouvoir des habitudes de vie saine
- IV) La nécessité pour notre pays d'être un modèle dans ce domaine

Convaincus que le rôle de nos institutions est de trouver et de promouvoir des habitudes de vie saines, incluant les loisirs, nous nous opposons à la légalisation de la marijuana, même dans la perspective d'une consommation à des fins récréatives. Nous sommes d'avis que les efforts et l'énergie des nombreux acteurs publics et privés consacrés à ce dossier trouveraient une meilleure application dans la promotion d'autres activités récréatives plus consensuelles et sans dangers pour la santé de la population, comme l'est la marijuana.

Par conséquent, nous exprimons de fortes réserves face au processus en cours, et appréhendons qu'il aboutisse à la légalisation de la marijuana dans une perspective plus soucieuse de ses retombées économiques et politiques que de la santé et de la sécurité de la population.

Dans l'éventualité où le projet de loi serait adopté, et ce malgré l'opposition et les craintes fondées d'une forte majorité de la population, nous vous proposons une série de recommandations importantes.

2. Se récréer autrement qu'avec du cannabis, même légal

Nous sommes convaincus que ce projet de loi ne correspond pas aux saines habitudes de vie prônées par votre gouvernement.

Nous avons un accès privilégié auprès des personnes vulnérables de notre société, en notre qualité de ministres du culte ou de citoyen-n-e-s impliqué-e-s dans nos communautés, notamment à travers l'encadrement et l'aide que nous offrons quotidiennement à des hommes et à des femmes dans le besoin. Il s'agit de personnes parfois aux prises avec une dépendance à des substances telle la marijuana. Dans un contexte où les dispositions légales sont déjà prises pour que cette drogue puisse être utilisée à des fins médicales, sa légalisation pour une consommation à des fins récréatives nous paraît tout à fait inappropriée. Il y a bien d'autres manières de se récréer sans ouvrir la porte à toutes sortes de problèmes comme c'est le cas avec le cannabis.

Nous faisons par conséquent partie de la majorité de Québécois-e-s qui s'est montrée fortement opposée à un accès à la marijuana inadéquatement contrôlé. Voici les arguments qui motivent notre position :

1) Les conséquences de la consommation du cannabis sur la santé physique et mentale :

L'opposition et les appréhensions de la majorité de la population ne sont pas sans fondements, bien au contraire. L'Association médicale canadienne (AMC) a émis, comme plusieurs autres associations médicales, les mêmes appréhensions, en raison des conséquences que la consommation du cannabis a sur le développement du cerveau humain. Les avis médicaux sont formels sur le fait que celui-ci termine son développement à 25 ans. Récemment encore, l'Association des spécialistes en médecine d'urgence du Québec (ASMUQ) faisait des mises en garde et exigeait un « encadrement sérieux » de la consommation du cannabis, à partir du constat suivant : « Tous les jours, dans les urgences du Québec, nous traitons des personnes amenées par les policiers pour des psychoses induites par le cannabis. Nous appréhendons une augmentation de l'achalandage dans les urgences du Québec » (Propos de Dre Elyse Berger Pelletier, Membre du CA de l'ASMUQ, 27 juin 2017).

2) *La protection de nos enfants et jeunes adultes*

Il ressort de ce concert de voix préoccupées et émanant des associations médicales et paramédicales, que les enfants et les jeunes adultes sont les plus vulnérables. Selon les données publiées par l'Institut de la statistique du Québec, le taux de consommateurs occasionnels de cannabis a connu une augmentation éloquente : en 2008, il était de 21,4% et passait en 2014/15 à 29,9%¹. Même si l'augmentation au niveau des consommateurs réguliers n'est pas la même que celle observée chez les occasionnels, il faut craindre fortement et de manière justifiée, que cela ne soit qu'une question de temps, avec la légalisation prochaine de cette drogue.

3) *La promotion des habitudes de vie saine*

Dans un contexte où la légalisation de la drogue qu'est le cannabis semble devenir l'évidence même, nous résistons à prendre sa consommation comme telle et osons demander à l'évidence de se justifier : quel avantage avons-nous en tant que société à légaliser la culture, la commercialisation et la vente d'une drogue pour une consommation *récréative*, alors que nous pouvons promouvoir la pratique de divers sports et loisirs aux mêmes fins, sans exposer nos enfants et nos jeunes aux dangers certains qu'ils rencontreront en consommant le cannabis ? Selon les observations de l'Institut de la statistique du Québec dans la publication précédemment citée, il y a un lien évident entre l'usage de la cigarette et la consommation du cannabis. Notre société est déjà et de manière louable très engagée dans la lutte contre le tabagisme et ses effets secondaires. Légaliser la consommation du cannabis et le rendre accessible aux couches fragiles de la population seraient un grand pas en arrière et irait à l'encontre de cette mobilisation collective.

¹ Publication de l'Institut : Baraldi R. *et al.*, « Consommer ou ne pas consommer du cannabis: regard sur le profil de consommation de Québécois », *Zoom santé*, Novembre 2016, numéro 60, p. 3 (pp.1-8).

4) La nécessité pour notre province et notre pays d'être des modèles dans ce domaine

Le Québec a un rôle important à jouer dans ce dossier, en montrant une voie différente au reste du Canada, puisque la majorité de la population québécoise manifeste une réticence plus poussée face à la légalisation et à la consommation du cannabis : 54% des Canadiens y sont favorables, alors que le même pourcentage de Québécois s'y oppose ! À cela s'ajoute le fait qu'un Québécois sur trois émet carrément un avis très défavorable sur cette question².

Nous invitons aussi bien le gouvernement du Québec que le gouvernement fédéral à tenir compte de cette position des Québécois-e-s et à prendre des décisions qui donneront de notre pays l'image d'une société préoccupée par la santé et le bien-être collectif.

3. Recommandations

En tant qu'organisme oeuvrant pour la promotion et la défense des valeurs chrétiennes, et en raison des observations ci-dessus énumérées, UNI-T est fortement opposé à la légalisation de la marijuana. C'est la raison pour laquelle nous nous interrogeons de manière très critique quant aux éléments suivants, entre autres :

1. La volonté et l'urgence de cette légalisation, dans un contexte où les conséquences négatives sur la santé, notamment des jeunes, sont très préoccupantes, de l'avis même des nombreux spécialistes.

2. La méconnaissance des impacts à long terme de la légalisation du cannabis sur la sécurité de la population, et concomitamment, ses conséquences en ce qui a trait aux activités des milieux criminels³.

² Sondage CROP mené pour le compte de Radio-Canada du 11 au 23 mai 2017 : <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/special/2017/05/sondage-legalisation-cannabis-canada/>

³ Mathieu Lavoie, président du Syndicat des agents de la paix en services correctionnels du Québec affirme : « Ce que ça crée, la marijuana entre les murs, ce sont des conflits entre les groupes, c'est du trafic. Donc, au niveau santé et sécurité, ce que ça demande aux agents, c'est d'intervenir à l'intérieur des murs entre le crime organisé, les gangs de

3. La tendance à considérer la dimension économique et financière de la légalisation de la marijuana, au risque de minorer les conséquences néfastes de celle-ci sur une tranche importante de la population, notamment celle qui est la plus vulnérable : les jeunes.

Cependant, au cas où malgré notre opposition et celle de plusieurs milieux, la légalisation de la marijuana verrait le jour, nous recommandons fortement :

1) Que suivant les observations médicales relatives à l'âge à partir duquel le cerveau humain a fini de se développer, l'achat et l'usage de la marijuana soient fixés à 25 ans.

2) Que la vente de la marijuana soit restreinte à des points accrédités et gardés sous la responsabilité exclusive de l'État et non pas d'acteurs privés⁴.

3) Que la quantité autorisée à l'achat soit réduite au minimum.

4) Que la culture des plants de marijuana à domicile, par des particuliers, soit purement et simplement interdite.

5) Que conformément à la nécessité de protéger nos jeunes et les personnes vulnérables, et dans le but d'atténuer les impacts nocifs de cette drogue, il soit interdit de la consommer dans un périmètre d'au moins 500 m autour des

... ». Propos publiés par : Robias, Pascal, « La légalisation du cannabis fait craindre une augmentation de la violence en prison », *Radio Canada* : <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1048475/legalisation-cannabis-marijuana-craintes-augmentation-violence-prison-gardiens-syndicat>

⁴ En cela, nous partageons pleinement les recommandations des signataires de l'article « L'État québécois a un rôle primordial à jouer dans la légalisation du cannabis » publié dans *Le Devoir* le 15 juin 2017 : <http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/501245/l-etat-quebecois-a-un-role-primordial-a-jouer-dans-la-legalisation-du-cannabis>

établissements scolaires primaires, secondaires et de toute institution à vocation similaire : Universités, Cégep, établissements de santé, CPE et garderies etc.

6) Que l'application de cette mesure visant à définir un périmètre franc de drogue soit laissée à la discrétion de toute autre institution qui la jugerait nécessaire, eu égard à ses objectifs et aux besoins des personnes qu'elle sert.

Conclusion

UNI-T désapprouve toute mesure qui nuirait à la santé physique, morale et spirituelle de la population. Le cannabis est une drogue, et en tant que telle, sa consommation affaiblit la capacité de jugement et de discernement des individus, en plus d'être à l'origine d'autres dangers sur la santé, connus et encore inconnus. UNI-T désapprouve par conséquent sa légalisation, et au cas où celle-ci aurait lieu, recommande qu'elle se fasse avec les plus grandes restrictions possibles.

Le Québec, à travers les décisions qui seront prises sur cette question préoccupante, aura une excellente occasion d'affirmer son caractère distinct de manière inspirante pour les autres provinces canadiennes. Par conséquent, nous vous savons gré de l'attention que vous accorderez aux présentes inquiétudes et recommandations, et espérons nous voir accorder un temps de parole dans le cadre de la consultation prochaine.

UNI-T